

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018

Lors de la réunion du Conseil Municipal de Blesle du 29 juin 2018, Messieurs Ph. Gilibert, J. Barraud et D. Vigier étaient excusés.

### - Présentation marché de pays

Ms Benjamin Chappe et Charlie Leroux sont venus présenter l'association qui organise les Marchés de Pays de Blesle et ses actions pour promouvoir la vente directe producteurs-consommateurs. Ils ont relevé l'importance de leur tâche consistant à mettre en relation les acteurs du secteur du pays Blesle Massiac pour promouvoir aussi des produits de qualité et de proximité, des savoirs faire artisanaux et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement. Les marchés auront lieu de 17h00 à 22h00 tous les vendredis du 6 Juillet au 31 août. Chaque semaine est programmée une animation musicale.

### - Délibération communale

Le Conseil Municipal a pris 4 délibérations concernant la nouvelle Communauté de Communes pour :

\* statuer sur son nom : « Brioude Sud Auvergne » a obtenu un avis favorable.

\* statuer sur son siège : il restera à Brioude, Rue du 21 juin 1944 selon l'avis du Conseil Municipal.

\* statuer sur le périmètre qui est accepté comme proposé à savoir les communes des Communautés de Communes du Pays de Blesle (- Chambezou) et de Brioude auxquelles s'ajouteraient les communes d'Agnat, Frugières Le Pin et St Ilpize.

\* et enfin statuer sur la composition du futur Conseil Communautaire. A ce sujet le Conseil Municipal a voté en faveur de la répartition de droit commun.

### - Enfouissement Télécom le Basbory

En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux Télécom au Basbory, la Commune de Blesle gardera à sa charge la somme de 10 403,04 € sur les 16 083,04 € des dépenses estimées. Le Conseil Municipal délibère en faveur de cet accord.

### - Convention ramassage scolaire

Le Conseil Municipal prend une délibération pour la signature d'une convention pour le ramassage scolaire avec la Région qui en a la compétence depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le Département garde le même rôle. Au niveau des tarifs du ramassage scolaire pour Brioude, le Conseil Municipal a décidé de le laisser inchangé les tarifs pour le ramassage de Brioude à la rentrée prochaine

### - Demande de subvention

Le Conseil Municipal accorde une demande de subvention pour la rénovation d'une façade dans le bourg.

### - Entretien du stade

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien du stade à une entreprise externe. Cet accord sera contractualisé.

- Travaux salle du conseil et bureau du Moulin du Bos

Il est décidé de changer les fenêtres de la salle du Conseil Municipal et de mettre des double-vitrages. Deux devis ont été reçus en Mairie cependant les devis ne correspondent pas exactement à la même prestation. Le Conseil municipal prend un accord de principe mais attend d'avoir recontacté les deux fournisseurs pour obtenir des précisions.

En ce qui concerne les bureaux du Moulin du Bos le devis discuté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal est finalement retenu. Pour la démolition prévue, le troisième devis est toujours attendu.

- Mise en non-valeur et décisions modificatives

Le Conseil Municipal prend une délibération pour une mise en non-valeur d'un montant total de 302,85 € au budget assainissement et 6046,50 € sur le budget communal. Les écritures budgétaires correspondantes sont votées.

- Questions diverses

Le bien cadastré n° G220 est laissé libre à la vente.

Un courrier concernant une demande de mise en état d'un chemin a été adressé à la Mairie. Une réponse sera faite concernant la partie du chemin concernant la commune de Blesle qui a été entretenu et continuera à l'être.

Le Conseil Municipal a examiné un devis pour des panneaux signalétiques pour un montant total de 3108,00 € HT et l'a validé.

Le Conseil Municipal décide de louer les bureaux de l'ancienne Communauté de Communes pour un loyer mensuel de 150,00 € HT.

Un devis pour des plaques commémoratives en marbre a été validé pour un montant de 405,00 € HT pour remplacer les plaques se trouvant sur la stèle située dans la vallée de l'Allagnon.